



Quels sont les avantages de la rénovation énergétique performante ?

- Gain de confort, été comme hiver
- Maîtrise des charges
- Valorisation du bien immobilier
- Participation à l'atténuation du changement climatique

Pourquoi l'achat est-il un bon moment pour rénover ?

Programmer les travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'aménagement du nouveau logement facilite leur réalisation et permet d'optimiser leur coût.

Réaliser les travaux avant d'emménager permet d'éviter les nuisances qui peuvent y être associées (bruit, poussière...).

Prévoir le financement des travaux dans le cadre de l'achat garantit de meilleures conditions de financement.

Votre contact ressource

L'ALEC07 est membre du réseau FAIRE. Avec le soutien de partenaires institutionnels, économiques et associatifs, elle travaille en coopération avec Rénofuté.

Ensemble, ils assurent la mise en œuvre du service public de la rénovation énergétique sur le territoire.

Nos conseillers maîtrisent les questions d'amélioration énergétique des logements et accompagnent vos clients.



Les acteurs du service public
de la rénovation énergétique

ALEC07

39, rue Jean Mermoz
07200 AUBENAS

www.alec07.org

Votre contact programme actimmo :

Lydia LESCOT, tél. 06 45 59 82 68, lescot@alec07.org

Actimmo est un programme du CLER – Réseau pour la transition énergétique. Il est déployé dans le cadre du dispositif des programmes CEE. www.programme-actimmo.fr



Notaires Votre mémo rénovation énergétique



actimmo
Engagés pour la rénovation
énergétique performante



FAIRE accompagne vos clients à chaque étape

Le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) assure un service public d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat pour tous : propriétaires occupants et bailleurs (maison individuelle et copropriété), vendeurs et acquéreurs d'un bien immobilier. FAIRE regroupe près de 400 espaces conseil en France. Ils sont mis en place par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) et les collectivités.

Plus d'information sur www.faire.fr



Ce que le réseau FAIRE peut vous apporter

Une mission de service public complémentaire à la vôtre.

Les clés pour vous positionner sur un enjeu d'actualité et vous démarquer.

Des outils d'aide à la décision pour vos clients propriétaires occupants et bailleurs.

Des réponses et solutions additionnelles à votre expertise (thermique du bâtiment, énergies renouvelables, aides financières liées à la rénovation, etc.).



Le saviez-vous ? Une rénovation thermique globale permet de réduire sa consommation d'énergie jusqu'à :

75%



Les étapes d'un projet de rénovation

Les étapes :

1

Recherche
agent
immobilier



Évalue les travaux à envisager

2

Compromis
notaire



Estime le coût des travaux

3

Plan de financement
conseiller
bancaire



Calcule le montant des aides financières auxquelles le propriétaire a droit

4

Achat
notaire



Apporte un appui dans les démarches pour obtenir les aides

5

Travaux
professionnels
du bâtiment



Informe sur le référencement et la qualification des professionnels du bâtiment et analyse leurs devis

6

Occupation du logement, usages, sobriété énergétique
ménage



Suit et optimise les consommations du ménage dans son logement rénové

À chacune de ces étapes, le conseiller FAIRE :